

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 juin 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/06/2022

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Harmonie GONZALEZ

Votants: 17

Pour: 17

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Philippe VIDAL, Bernard COSTE

Absents:

Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le comité syndical le 21 mai 2021,

Afin de préparer les avancements de grade 2022 et la mise en œuvre du nouveau Programme d'Intérêt Général, Le Président propose à l'assemblée d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Poste de catégorie B :

- Création d'un poste de technicien principal. (création de poste)

Postes de catégorie C :

- Création de six postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. (avancement de grade)

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs, ci-après, et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs si-après et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 28 juin 2022

Le Président Jean ARCAS



A l'issue de cette décision, les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	Pourvus TIT	Pourvus NON TIT	Total POURVUS	NON POURVUS
PERSONNEL A TEMPS COMPLET						
Administrative	ATTACHE PRINCIPAL	2	1	1	2	0
	ATTACHE	9	4	5	9	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	1	1	0	1	0
	REDACTEUR	3	0	3	3	0
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 1ère classe	8	8	0	8	0
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 2ème classe	9	0	0	0	9
	ADJOINT ADMIN	2	1	0	1	1
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1		1	0
	TECHNICIEN	3	0	3	3	0
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	2	0	1	1	1
Culturelle	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	0	1	0
PERSONNEL A TEMPS NON COMPLET						
Administrative	ADJOINT ADMIN 2ème CLASSE 130h/mois	1	0	0	0	1
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE 65 h / mois	1	0	1	1	0
TOTAL		43	17	14	31	12